



Analyse du climat des affaires dans les PMA

Mali

Mars 2023



A powerful
and balanced
voice for business

Mali

Région

Pays de l'Afrique de l'Ouest - Union Economique et Monétaire
Ouest Africaine (UEMOA)

Population

19 077 690
habitants

Croissance démographique

3,36% par an

PIB/habitant (2020)

858,9 \$ USD

Pays développement humain faible

IDH 0,434 (184^{ème}/189)

Contexte économique

L'état de fragilité¹ et de violence du pays combiné à l'extrême pauvreté qui touche la plupart des ménages et la lenteur des procédures d'administrations fiscales et douanières posent un frein important à l'essor économique malien en général, au développement du secteur privé en particulier. Pourtant, le Mali tout comme le Niger connaissent un boom démographique qui constitue une opportunité à valoriser. Cependant, l'insécurité et l'extrême pauvreté des ménages augmentent ainsi le poids de l'économie informelle dans le pays ; ceci fragilise le développement du secteur privé malien.



Une étude de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) souligne les lenteurs dans les procédures administratives et de dédouanement. En effet, il ressort que les procédures administratives et fiscales au Mali sont très compliquées, avec des droits de propriétés non solides, une protection sociale inadaptée, des taxes trop élevées et des infrastructures peu adaptées. Par ailleurs, il faut en moyenne huit documents pour dédouaner une marchandise au Mali. En ce qui concerne la création d'une entreprise, il est important de souligner que la procédure reste coûteuse et lourde au Mali malgré les progrès réalisés ces dernières années. Aujourd'hui, il faut compter cinq procédures au lieu de treize pour créer une entreprise et le temps consacré à la création d'une entreprise est de onze jours au lieu de quarante-deux jours comme par le passé.

Il faut un délai de cent vingt jours pour obtenir le raccordement à l'électricité et le coût de raccordement reste trop élevé pour les PME et les auto-entrepreneurs. Il faut compléter en moyenne quatorze procédures pour l'obtention d'un permis de construire avec un délai de cent vingt-quatre jours. Enfin à titre illustratif, il faut réaliser trente-cinq paiements dans l'année en ce qui concerne le paiement des taxes et des impôts.

Les résultats de la situation économique malienne depuis la crise sanitaire de la Covid-19 montrent que l'économie est entrée en récession en 2020, avec un PIB réel estimé à -1,6 %, traduisant les effets négatifs à la fois de la pandémie et de la crise sociopolitique que traverse le pays depuis 2012, ainsi que la faible performance agricole selon la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International. Toutefois, une reprise a été amorcée début 2021 dans certains secteurs clés de l'économie en lien avec les services

¹ En effet, le Mali traverse une période d'instabilité et de conflit depuis le coup d'État militaire de 2012 et l'occupation du Nord par des groupes armés. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) intervient depuis juillet 2014.

et l'agriculture grâce à l'efficacité de certaines mesures d'atténuation.

Il est important de souligner que la situation économique du Mali en tant que pays importateur de pétrole et exportateur d'or a permis au pays de voir une amélioration des termes de change en 2020 grâce à la baisse des cours du brut et de l'appréciation du prix de l'or. Ceci, combiné à la baisse de la demande des importations, a permis de réduire le déficit du compte courant. Cependant, les mesures de confinement du gouvernement pour contenir la crise sanitaire de la Covid-19 ont entraîné une hausse des dépenses budgétaires en 2020, faisant passer le déficit public à 5,4 % du PIB. La reprise observée début 2021 devrait se traduire par une hausse des recettes fiscales, même si les pressions sur les dépenses salariales vont contribuer à stabiliser le déficit public en 2021 selon les estimations de la Banque mondiale. À court terme, les autorités devront accélérer les réformes au sein de l'administration fiscale, pour améliorer les performances de recouvrement et optimiser les dépenses publiques.

Défis à relever par le secteur privé

Les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) réalisée en 2017 dénombrent 1.552.285 Unités de Production Informelle (UPI) au Mali. Outre les principaux défis liés aux lenteurs des procédures administratives et fiscales dans l'amélioration du climat des affaires au Mali, on note également les obstacles suivants :

- **L'instabilité politique, notamment la menace inquiétante de la crise politique menée par la junte militaire** - le conflit armé qui a lieu au Mali depuis 2012 exacerbé par le coup d'État au Mali dirigé par la junte militaire le 18 août 2020 qui a conduit à la démission de l'ancien Président Ibrahim Boubacar Keïta continue de repousser les efforts du pays en matière de développement économique. Ce qui conduit davantage à l'appauvrissement des ménages contraints de se lancer dans les activités informelles.
- **L'informalité galopante** - Au Mali, plus de 90% de l'économie est dominée par le secteur

informel. Ici 91,5 % des individus opèrent dans l'économie informelle contre 8,5 % dans l'économie formelle. Ce qui accroît la vulnérabilité des emplois et leur exercice dans des conditions de précarité affectant davantage les jeunes (15-24 ans et 25-34 ans avec respectivement 67,6 % et 47,4 %), les individus sans niveau d'instruction (49,5 %) contrairement au Niger où les emplois précaires sont davantage répandus parmi les individus ayant atteint le niveau d'étude primaire (36,3 %) que ceux sans aucun diplôme (25,33 %). Au niveau du genre, il ne ressort aucun écart entre les hommes et les femmes concernant le taux d'occupation des emplois précaires, respectivement 46,0 % et 46,2 %).

- **L'informalité touche les secteurs clés de l'économie à part l'agriculture** - Les trois principaux secteurs d'activité non agricole qui comptabilisent une main-d'œuvre importante dans l'économie informelle sont : le commerce (53,1%), l'industrie (31,3%), et le service (15,9 %).
- **Un faible niveau de formation du capital humain** - Le Mali occupe la 184^{ème} place au classement de l'IDH. Il existe une forte corrélation entre le niveau d'études et la qualité de l'insertion professionnelle. En effet, le nombre d'années d'études réussies en moyenne par la main-d'œuvre de l'économie informelle est estimé à 2 ans. Ce nombre très faible d'études achevées combiné au pourcentage élevé de non-scolarisation des enfants en âge d'être au primaire (42,2 %) explique l'importante participation des individus dans les emplois informels (85,4 %). Par conséquent, 60,7 % de la main-d'œuvre de l'économie informelle gagne un salaire inférieur au salaire moyen estimé à 79.400 FCFA, dont 76,4 % des femmes contre 51,2 % d'hommes.
- **Un sous-développement grandissant du fait d'un système éducatif pratiquement inexistant** - Il ressort des résultats (ERI-ESI) de 2017 que 62,2% de la population malienne n'a jamais été instruite, autrement dit ne possède aucune formation formelle, 24,7 % ayant atteint le niveau primaire, 11,4 % le secondaire et seulement 1,7 % ayant atteint le niveau supérieur.

- **Une faible politique nationale de formation professionnelle et d'absorption des jeunes sur le marché du travail** - En effet, 51 % des jeunes de 15-24 ans ne poursuivent aucune formation éducative et ne participent pas au marché du travail. Compte tenu également du fait que le taux de chômage au sens du BIT touche davantage les jeunes entre 15-34 ans (7,4 %) et que ces derniers, contrairement aux anciens actifs, mettent plus de temps à trouver un emploi. La durée moyenne du chômage est estimée à 5,2 ans dans l'ensemble. Ces inégalités sociales peuvent exacerber les attaques des civils au Mali et continuer de maintenir ainsi le pays en arrière dans tous les indicateurs du développement économique, durable en particulier.
- **Le travail des enfants** - 3,4 % des jeunes de moins de 15 ans occupent des emplois informels. Cependant, il peut y exister un risque important de recrutement de ces jeunes, soit parmi la junte militaire, soit parmi les groupes djihadistes en tant qu'enfants soldats du fait des tensions sociales au sein de la population. Ce qui constitue une perte pour l'économie, notamment pour le développement de l'entrepreneuriat.
- **Un système judiciaire et un État de droit insuffisant** - au niveau national, l'indice de perception des individus concernant l'efficacité du système judiciaire est estimé à 0,432 dont 0,294 dans la capitale Bamako. L'indice de perception de l'État de droit est estimé quant à lui à 0,407 au niveau national, dont 0,280 à Bamako.
- **Un secteur manufacturier toujours faible** - le secteur manufacturier emploie seulement 9,7 % de la main-d'œuvre au Mali.
- **L'insuffisance de sensibilisation des chefs d'UPI quant à l'importance de la transformation de leurs activités de l'informel au formel** - Il ressort que 46,1 % des dirigeants d'UPI ne sont pas au courant des avantages de la formalisation de leurs entreprises contre 27,6 % qui sont réticents à la formalisation. Par conséquent, seulement 15,6 % d'UPI paie les impôts sur leurs activités. Toutefois 36,7 %

d'UPI se disent prêts à payer les impôts sur leurs activités, si une amélioration du climat des affaires survient, notamment de la fiscalité en vigueur, des procédures administratives et judiciaires.

- **Un système de travail faible, de protection sociale en particulier** - seulement 7 % des actifs occupés sont affiliés à une organisation d'assurance maladie et 25,3 % des salariés cotisent à un régime de pension.
- **Une corruption élevée** - 89,2 % de la population de 18 ans estime que la corruption est importante dans le pays et nuit ainsi à l'ensemble de l'économie. Ce qui justifie ainsi la 129^{ème} place sur 180 pays du Mali, selon le rapport 2020 de l'indice de perception de la corruption.

Recommandations du secteur privé

Les recommandations concernent les domaines suivants :

1. Soutien et renforcement du dialogue public-privé

Les objectifs spécifiques concernent :

- Intégration du dialogue public-privé dans les plans et les stratégies sectoriels de développement ;
- Établissement et maintien d'un vrai partenariat public-privé ;
- Élaboration d'une feuille de route et d'un agenda pour le dialogue public-privé au niveau national ;
- Prise en compte effective des besoins des partenaires du secteur privé dans les stratégies sectorielles de développement ;
- Renforcement des institutions étatiques, notamment l'évaluation du cadre juridique et réglementaire en matière de création et de formalisation des entreprises dans le secteur formel ;

- Conception permanente des réformes visant à améliorer le climat des affaires ;
- Respect des accords ;
- Renforcement du rôle de l'État en tant que garant de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance ;
- Partenaires sociaux indépendants et responsables ;
- Renforcement des capacités des partenaires sociaux ;
- Mise en place d'un plan de communication pour réduire les déficits de communication entre les secteurs privé et public ;
- Mise en place d'une cellule ou commission devant travailler à promouvoir et à vulgariser les avantages incitatifs à accorder au secteur privé des marchés (affaires) sur le court, moyen et long termes.

2. Soutien aux jeunes investisseurs et à la gente féminine, développement de l'entrepreneuriat et lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Promotion d'une culture entrepreneuriale dans la société tout entière, notamment au sein des établissements de formation technique et professionnelle, au sein des plateformes de l'audiovisuel (télé et radio) et réseaux sociaux nationaux en ligne, au sein des centres de formations pour adultes et au sein des universités ;
- Création des centres de formation et d'apprentissage aux métiers d'auto-entrepreneurs pour les jeunes déscolarisés ;
- Création d'un climat favorable à l'investissement en accordant des incitatifs, par exemple favoriser l'accès au crédit à des taux d'intérêt bonifiés et des conditions de remboursements souples et flexibles ;
- Établissement d'un vrai partenariat entre l'État et le secteur bancaire pour encourager les financements et les investissements au niveau national, notamment promotion de l'auto-emploi chez les jeunes et chez les femmes ;
- Politique axée sur la création d'emplois formels ;
- Établissement d'un vrai partenariat institutionnel entre l'État, le secteur privé et les représentants des collectivités territoriales pour soutenir et favoriser la création des emplois générateurs de revenu en milieu rural et encourager le développement des coopératives agro-alimentaires ;
- Promotion de la décentralisation et de l'efficacité des organes des collectivités territoriales pour faciliter l'accès des mairies aux flux financiers nationaux et régionaux pour soutenir l'entrepreneuriat chez les femmes et chez les jeunes en milieu rural et pour mieux canaliser les besoins des femmes et des jeunes en matière de développement de leurs activités commerciales, agro-pastorales et artisanales en milieu rural en particulier ;
- Organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation des entrepreneurs du secteur informel sur les avantages de la formalisation et développer des mesures incitatives pour encourager la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Prise en compte des besoins des opérateurs du secteur informel dans les stratégies de lutte contre l'informalité par l'État régalien pour mieux favoriser leur passage du secteur informel vers le secteur formel ;
- Organisation permanente des sessions de formation et d'éducation à la création et la formalisation des entreprises en milieu rural et en milieu urbain ;
- Favorisation de l'accès des jeunes et des femmes au numérique en milieu rural en

créant des centres de formation gratuits à l'outil numérique au sein des collectivités territoriales ;

- Promotion de l'accès des femmes en particulier au foncier et privilégier une réorganisation du cadastre ;
- Suppression des frais minimaux pour la création d'entreprise et raccourcissement du délai d'attente d'enregistrement et d'authentification des documents ;
- Constitution d'une épargne nationale au niveau des différents pays pour financer les projets générateurs de revenus et d'emplois, des jeunes et des femmes en particulier.

3. Commerce transfrontalier

Les objectifs spécifiques concernent :

- Favorisation du développement du commerce intra-africain en levant les barrières douanières ;
- Amélioration des infrastructures nationales et régionales, notamment le développement des axes routiers, des files piétonnes, éclairage et des pôles d'électrification, l'accès au réseau numérique, ainsi que la construction des bâtiments pour abriter les marchés frontaliers ;
- Modernisation et mise en place du guichet unique ;
- Garantie d'un climat sécuritaire et stable au niveau du pays, notamment au niveau des services douaniers pour faciliter la libre circulation des personnes et des biens (État de droit) ; ceci améliorerait également l'entrepreneuriat féminin notamment la création des activités génératrices de revenus (commerce) exercées le plus souvent par les petites commerçantes (les femmes) au niveau des frontières ;
- Garantie d'un suivi de l'approvisionnement et de la distribution des produits pétroliers ;
- Mise en place de stratégies sectorielles nationales, régionales et internationales pour assurer une prévisibilité du taux de change ;
- Mise en place de stratégies sectorielles visant à développer la résilience de l'économie, notamment des entreprises pour faire face aux différents chocs ;
- Réduction des délais d'exportation et d'importation ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système de paiement électronique des frais de port ;
- Dématérialisation des formalités douanières et prolongation des horaires d'ouverture des ports ;
- Augmentation de la taille des marchés inter-africains et diversification des productions pour élargir les débouchés et pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Promotion des bonnes pratiques de gouvernance et de conduite responsable des entreprises et de concurrence équitable et loyale au niveau des marchés pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Mise en place d'un régime commercial simplifié (exonérer les droits de douane) et simplifier également les formalités de dédouanement pour les transactions de faibles montants, généralement réalisées par les petits commerçants, les femmes en particulier ;
- Renforcement de l'intégration régionale, en particulier la coopération économique entre les différentes communautés économiques régionales pour lever les barrières qui persistent en matière de commerce intra-régional ;
- Renforcement de la lutte contre la contrebande au niveau des frontières et au niveau des ports ;
- Mise en place et développement des pools énergétiques régionaux pour réduire les coûts de raccordements à l'électricité et relier les marchés aux ressources ;

- Mise en place des accords commerciaux mutuellement bénéfiques pour attirer davantage les investisseurs ; dynamiser le commerce intra-régional grâce au numérique ;
- Diversification du marché énergétique sur la promotion des panneaux solaires pour améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises et également pour réduire les coûts de raccordement au réseau électrique ;
- Expansion du marché de télécommunications, notamment du marché du numérique, pour améliorer l'accès au réseau électronique des entreprises et leur permettre d'accroître leur compétitivité sur le marché mondial ;
- Mise en place de stratégies efficaces de cybersécurité et cyberdéfense au niveau régional ;
- Renforcement de la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf).

4. Lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Mise en place d'une politique nationale de transition des Unités de Production Informelle (UPI) vers le secteur formel ;
- Mise en place des instruments incitatifs et également des instruments dissuasifs ;
- Partage et échange d'expériences régionales ;
- Développement d'un cadre législatif institutionnel solide et efficace ;
- Mise en place annuelle des réformes structurelles et des stratégies sectorielles visant la facilitation du climat des affaires et l'amélioration de la vie des entrepreneurs ; notamment au niveau de la fiscalité, du permis de construire et de la création d'entreprises ;
- Développement des instruments de garanties pour favoriser l'accès au crédit des

jeunes et des femmes, en particulier présentant des projets économiquement générateurs de revenus et d'emplois ;

- Réduction des coûts et des délais d'obtention des permis de construire ;
- Réduction des frais de raccordement à l'électricité ;
- Suppression des frais obligatoires minimums pour la création d'entreprises ;
- Suppression de l'obligation des frais relatifs à l'authentification des documents et raccourcissement du délai d'enregistrement dans le cadre de la création d'entreprise ;
- Amélioration de l'accès à l'information sur le crédit, en élargissant par exemple la couverture des services publics de crédit et en commençant à communiquer les données des entreprises de service public ;
- Développement d'un annuaire national des entreprises du secteur formel ;
- Évaluation annuelle du taux d'enregistrement de nouvelles entreprises et prise en compte des besoins des entreprises non enregistrées pour mieux canaliser et adapter les stratégies sectorielles pour faciliter leur transition vers le secteur formel ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système électronique de création et d'enregistrement des entreprises ;
- Création des concurrences équitables pour les entreprises pour faciliter leur formalisation.

5. Développement du capital humain

Les objectifs spécifiques concernent :

- Amélioration de l'offre des services publics (éducation, santé et protection sociale) ;
- Adéquation des formations reçues avec les besoins requis sur le marché du travail au niveau

de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités ;

- Promotion de la recherche pour le développement au niveau des établissements de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités pour libérer le potentiel d'innovation des jeunes et améliorer la compétitivité du secteur privé à l'échelle mondiale ;
- Formation des cadres du secteur public en priorité ;
- Stages en entreprise rendus obligatoires pour une immersion des étudiants dans l'entrepreneuriat.

6. Amélioration du système de travail

Les objectifs spécifiques concernent :

- Multiplication du nombre d'emplois par l'accès à de nouveaux investissements au niveau des différents pays ;

- Favorisation de l'application, à travers le Ministère des Affaires Sociales et du Travail, d'un cadre légal pour les travailleurs/employés en matière de conditions de travail et de salaire minimum ;
- Mise en place des stratégies sectorielles visant la facilitation de l'accès de la population, notamment des travailleurs du secteur formel à la couverture santé, ce qui peut inciter également la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Promotion de la flexibilité des horaires de travail des travailleurs ;
- Amélioration des cadres et des politiques et conditions d'emplois ;
- Valorisation des salaires et paiement des indemnités liées aux arrêts de travail, du fait de la survenue d'heureux événements (naissance par exemple) et d'événements malheureux (maladies, accidents, etc.) dans la vie des travailleurs.

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE) et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.



**Cofinancé par
l'Union européenne**



A powerful
and balanced
voice for business

Avenue Louis-Casaï 71 – CH-1216 Genève
T +41 22 929 00 00 F +41 22 929 00 01
ioe@ioe-emp.com • ioe-emp.org

© IOE 2023